



---

**AVIS**

---

Ottawa, le 19 novembre 2024

La Commission d'examen de la rémunération des juges a été établie en 1999 afin d'examiner tous les quatre ans la question de savoir si les traitements et autres prestations prévues par la *Loi sur les juges*, ainsi que, de façon générale, les avantages pécuniaires consentis aux juges de nomination fédérale sont satisfaisants. Selon la *Loi*, la Commission commence ses travaux le 1<sup>er</sup> juin 2020 et à partir du 1<sup>er</sup> juin tous les quatre ans par la suite. La Commission remet un rapport faisant état de ses recommandations au ministre de la Justice dans les neuf mois qui suivent la date de commencement de l'examen. Le ministre de la Justice donne suite au rapport au plus tard quatre mois après l'avoir reçu. La Commission, avec le consentement du ministre de la Justice, de la magistrature et des juges adjoints de la Cour fédérale, a reporté le début de ses travaux du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 11 octobre 2024. Le consentement est joint à l'annexe A de la présente décision.

La Commission invite toute personne intéressée à soumettre un mémoire sur les sujets que la Commission a pour mission d'examiner. Les mémoires, écrits dans l'une ou l'autre des langues officielles, devront parvenir à la Commission, de préférence en format électronique, à l'adresse suivante : [info@quadcom.gc.ca](mailto:info@quadcom.gc.ca). Une copie papier des mémoires sera également acceptée au bureau de la Commission, situé au 99, rue Metcalfe, 8<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario), K1A 1E3. En outre, quiconque désire aussi être entendu dans le cadre d'une audience publique, qui aura lieu à Ottawa, doit en aviser la Commission lors du dépôt de son mémoire.

L'échéancier suivant est établi :

- **le 20 décembre 2024** – date limite pour le dépôt des mémoires du gouvernement, des juges et des juges adjoints de la Cour fédérale
- **le 10 janvier 2024** – date limite pour le dépôt des mémoires des autres parties
- **le 24 janvier 2025** – date limite pour le dépôt des répliques
- **les 20 et 21 février 2024** – audiences à Ottawa

Tous les mémoires reçus par la Commission seront affichés sur son site web.

*Présidente*  
Anne Giardini, O.C., O.B.C., K.C.

*Commissaires*  
Graham Flack  
Douglas Hodson, K.C.

*Directrice générale*  
Louise Meagher

COMMISSION D'EXAMEN DE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES DE 2024

[TRADUCTION]

---

CONSENTEMENT DU MINISTRE DE LA JUSTICE DU CANADA ET DE LA MAGISTRATURE

Article 26(3) de la *Loi sur les juges*

---

Attendu que les membres de la Commission d'examen de la rémunération des juges de 2024 ont demandé au ministre de la Justice et à la magistrature de consentir à reporter la date de début des travaux d'examen de la Commission quadriennale au 11 octobre 2024; et

Attendu que l'article 26(3) de la *Loi sur les juges* prévoit que la Commission peut reporter la date de début de ses travaux d'examen avec le consentement du ministre de la Justice et de la magistrature;

Pour ces motifs, le ministre de la Justice et la magistrature, représentés par leurs avocats, consentent à reporter le début des travaux de la Commission du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 11 octobre 2024.

En raison de ce report, les délais statutaires pour les travaux d'examen de la Commission seraient les suivants :

- La Commission remet son rapport au ministre de la Justice d'ici le 11 juillet 2025.
- Le ministre de la Justice donnera suite au rapport de la Commission d'ici le 12 novembre 2025.

SIGNÉ :

à Montréal, le 11 novembre 2024

original signé par

Pierre Bienvenu, Ad. E.  
*IMK s.e.n.c.r.l./LLP*  
Avocat pour l'Association canadienne des juges  
des cours supérieures et du Conseil canadien de la  
magistrature

à Toronto, le 8 novembre 2024

original signé par

Andrew Lokan  
*Paliare Roland Rosenberg Rothstein LLP*  
Avocat pour les juges adjoints de la Cour fédérale

à Ottawa, le 8 novembre 2024

original signé par

Christopher Rupar  
Avocat pour le ministre de la Justice  
ministère de la Justice Canada  
Gouvernement du Canada